

Délibération n°45

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

Objet :

**Les jardins de la culture –
établissement
cinématographique :
convention de groupement de
commandes pour la réalisation
des travaux**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX *a donné pouvoir* à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, *a donné pouvoir* à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, *a donné pouvoir* à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Stéphane FRIAUD *a donné pouvoir* à Mme Pierrette CHIESA

- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Les jardins de la culture – établissement cinématographique : convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux

Vu les délibérations du 11 février 2016 et du 11 mai 2016, par lesquelles Riom communauté a décidé de conclure avec Monsieur Frédéric EMILE, en sa qualité d'exploitant, un groupement de commandes pour les missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et protection de la santé, Considérant qu'un groupement de commandes peut être constitué à tout moment de la vie d'une opération pour la passation d'un seul ou de plusieurs marchés relatifs à une même opération.

Lors de la phase d'Avant-Projet Définitif approuvé en séance du 15 décembre 2016, la répartition du coût estimatif des travaux a été arrêtée comme suit :

- 2 361 665 € HT pour Riom Communauté,
- 208 384 € HT pour l'exploitant (valeur mai 2016).

Pour assurer une meilleure coordination et une cohérence de l'ensemble du projet d'établissement cinématographique, il est souhaitable de recourir aux mêmes prestataires pour la réalisation de certains travaux. Les prestations afférentes aux travaux décrits ci-dessous sont financièrement réparties entre les deux maîtrises d'ouvrage avec une continuité voire une simultanéité de leur mise en œuvre.

Les autres travaux ou aménagements resteront à la charge de l'exploitant qui effectuera toutes les opérations de sélection des entreprises et de suivi des travaux.

Concernant le présent groupement, le montant des travaux et la répartition entre les membres est établie comme suit :

	Part Riom Limagne et Volcans	Part SAS CinéRiom
GROS OEUVRE	100 %	
AMENAGEMENTS DES ABORDS IMMEDIATS	100 %	
ETANCHEITE	100 %	
FINITIONS EXTERIEURES DE FAÇADE	100 %	
MENUISERIES EXTERIEURES	100 %	
CLOISONNEMENT		100 %
RESEAU EAU		100 %
CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION	100 %	
CFO CFA – TERMINAUX – SIGNALETIQUE	34 %	66 %
SECURITE INCENDIE		100 %
RETELEMENTS DE SOL AU LOT GROS OEUVRE		100 %
SERRURIE METALLERIE		100 %
TOTAL € HT	2 361 665,00	277 483,00

La part de l'exploitant a été réévaluée par rapport à la remise de l'APD car certains travaux initialement exclus de la consultation doivent être menés conjointement afin d'assurer une meilleure coordination.

Le groupement de commandes est formalisé par une convention de groupement qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement et la répartition des interventions entre les différents membres.

Riom Limagne et Volcans interviendra en qualité de coordonnateur du groupement et assurera, à ce titre, l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants jusqu'à la notification des marchés.

Il appartiendra à chaque membre d'en assurer leur exécution, dans les conditions prévues dans les documents contractuels, ou à défaut, d'assumer la responsabilité des difficultés d'exécution ou litiges qu'il pourrait générer.

Le choix des attributaires sera réalisé par une commission ad hoc constituée à cet effet, composée d'un représentant de chaque membre et présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Afin de faciliter de déroulement de la procédure de consultation et conformément aux dispositions prévues à l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du conseil communautaire chargeant le Président de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

Il est envisagé de procéder ainsi, au regard de l'étendue des besoins précisée ci-dessus et du montant prévisionnel de travaux précité.

Le conseil communautaire sur proposition du Président à la majorité (56 voix pour – 3 abstentions) :

- **autorise l'adhésion de Riom Limagne et Volcans au groupement de commandes, ayant pour objet la réalisation des travaux pour la construction du cinéma, conclu avec la SAS Cinériom,**
- **accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,**
- **élit pour siéger à la commission du groupement : titulaire : Jean Pierre Boisset et suppléant : Alain Paulet,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer la convention de groupement et les marchés issus du groupement de commandes.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



***Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2017***

***Le Président
Frédéric BONNICHON***